



PROCHAINES VENTES DE GARAGE AUTORISÉES

P.6

NOUVELLES RÈGLEMENTATIONS I RIVIÈRES YAMASKA ET NOIRE

P.9

CHANGEMENT D'HORAIRE DE BIBLIOTHÈQUE

P.16

BRUNCH PAROISSIAL ANNUEL

P.22

UNIVERSITÉ DU 3^E ÂGE I

PROGRAMMATION AUTOMNALE

P.23

CONTENU

Conseil municipal	2
Vie municipale	3
Informations sur les services	6
Service de sécurité incendie	13
Développement durable	14
Histoire et patrimoine	15
Bibliothèque	16
Loisirs et culture	17
Vie communautaire	22
Calendrier d'août	27
Calendrier de septembre	28



Page 18-19

LECTURES DE COMPTEURS D'EAU | NOUVELLE PROCÉDURE



Page 7



Page 21

À la mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Michel Côté
450 772-1122

DISTRICT 2



Laurence Bousquet
579 489-5485

DISTRICT 3



Shany Ravenelle
450 502-0143

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 888-0547

DISTRICT 5



Sylvain Gagné
514 292-1661

DISTRICT 6



Patricia Cordeau
450 261-6900

Coordonnées:

Hôtel de ville:

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Qc) J0H 1W0
Téléphone: 450 772-2488
Télécopieur: 450 772-2233
Courriel: st-pie@vilvest-pie.ca
Site internet: www.vilvest-pie.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Hôtel de ville:

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)

Vendredi: 8 h à 13 h

Service de voirie

Lundi au vendredi: Horaire variable
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc

1 888 792-7179

SPA de Drummond: 1 855 472-5700

Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME

En présentiel du lundi au vendredi selon les heures d'ouverture.

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, avenue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Bibliothèque

65-A, avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332

HORAIRE

**HORAIRE D'ÉTÉ
DÈS LE 25 JUIN :**

Mardi, mercredi et jeudi
de 11 h 30 à 16 h 30
et de 18 h 30 à 20 h 30
Samedi Fermé



Services municipaux

Sébastien Demers	Directeur général et greffier dg@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 229
Dominique St-Pierre	Directrice générale adjointe et trésorière d.st-pierre@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 226
Annick Lafontaine	Assistante-greffière greffe@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 230
Sophie Boilard	Inspectrice en bâtiment et environnement en chef urbanisme@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 223
Jimmy Lessard	Inspecteur-adjoint en bâtiment et environnement adj.urbanisme@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 235
François Daudelin	Directeur des travaux publics ntp@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 231
Julie Nicolas	Directrice des loisirs et des communications loisirs@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 236
Jean-Yves Bergeron	Coordonnateur en loisirs coordo.loisirs@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 227
Martine Garon	Responsable de la bibliothèque biblio@vilvest-pie.ca	772-2332	
Sylvain Daigneault	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@vilvest-pie.ca	772-2488	
Alexandria Boucher	Préventionniste prevention@vilvest-pie.ca	772-2488	poste 252

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@vilvest-pie.ca



AVIS

Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 2 juin 2026 à 19h

COORDONNATEUR DES LOISIRS - DÉMISSION

Le conseil accuse réception de la démission de M. Jean-Yves Bergeron à titre de coordonnateur des loisirs et le remercie pour ses loyaux services.

SERVICE DES LOISIRS - EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL - EMBAUCE

Le conseil autorise l'embauche des employés pour les divers emplois à temps partiel à occuper au Service des loisirs selon la liste préparée par le Service des loisirs.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 331, CHEMIN DE SAINT-DOMINIQUE

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n'accorde pas la demande de dérogation mineure relative au projet de construction du garage détaché et aux éléments dérogatoires qui y sont associés.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1515, RANG DE LA RIVIÈRE SUD

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation du garage en cour avant latérale, compte tenu des contraintes particulières du terrain, refuse la demande relative à la marge latérale droite et exige le respect de la marge minimale de 2 mètres prescrite au règlement et assujettit l'acceptation à la condition suivante : obtenir une confirmation écrite du voisin situé au 1517, rang de la Rivière Sud quant à son accord avec le projet.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2736, ROUTE 235

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un deuxième dôme d'entrepasage.

APPLICATION DES RÈGLEMENTS PROVINCIAUX CONCERNANT L'URBANISME - DÉSIGNATION

Le conseil désigne Sophie Boilard, inspectrice en bâtiment et en environnement, ainsi que Jimmy Lessard, inspecteur en bâtiment et en environnement, comme « personnes désignées » pour l'application des règlements provinciaux ayant pour titre le Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUN), le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r. 1), le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) et les autorise à émettre des constats d'infraction.

RÉSOLUTION APPUYANT LA DEMANDE DE LA COMPAGNIE GRAINS SEMTECH AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

Il est résolu de solliciter la CPTAQ afin qu'elle revoie sa position à la lumière des faits présentés, étant donné que le site visé constitue l'emplacement le plus approprié pour répondre aux besoins des Grains Semtech inc., le secteur mentionné au paragraphe 45 ne constituant pas une alternative viable puisque l'entrepasage n'y est pas autorisé à titre principal.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 77-115 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CHANGER LE CALCUL DE SUPERFICIE TOTALE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES AVEC APPENTIS

L'objet de ce règlement est que, lorsqu'un appentis est adossé à un bâtiment accessoire, seule la portion de la superficie au sol de l'appentis qui excède cinquante pour cent (50%) de la superficie au sol du bâtiment accessoire auquel il est adossé est comptabilisée dans la superficie totale des bâtiments accessoires. Cette nouvelle norme s'appliquera sur tous les terrains dont la superficie est de 1 400 m² et plus.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 194-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 194-2018 RELATIF AUX CHIENS ET AUX CHATS

L'objet de ce règlement est d'ajuster le montant des amendes prévues dans le règlement selon les frais mentionnés dans l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 258-2026-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 258 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

L'objet de ce règlement est d'ajuster le montant des amendes prévues dans le règlement selon les frais mentionnés dans l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 77-117 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE 108

Le second projet de règlement est soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 293 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 25 500 \$ AYANT POUR BUT DE FINANCER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

L'objet de ce règlement est de pourvoir aux dépenses reliées à une installation septique qui seront remboursées par le demandeur.

AVIS DE MOTION ET PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 77-118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE D'ENTREPRISES EN EXCAVATION DANS LA ZONE 411

Une assemblée de consultation sera tenue le mardi 7 juillet 2026 à 18h30 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION ET PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 77-119 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE D'ENTREPRISES EN PLOMBERIE DANS LA ZONE 203

Une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 7 juillet 2026 à 18h30 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 267-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 267 RELATIF AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

L'objet de ce règlement est de modifier le nombre de jours de congés fériés payés des pompiers afin d'assurer la concordance avec les autres employés municipaux.



VIE MUNICIPALE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 276-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 276 CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES

L'objet de ce règlement est d'ajuster le montant des amendes prévues dans le règlement selon les frais mentionnés dans l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.

RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE DE L'HÔTEL DE VILLE - OCTROI DU CONTRAT

Le conseil octroie le contrat pour le remplacement de la toiture du garage de l'hôtel de ville à la compagnie Toiture Centre-Du-Québec pour un montant de 54 950 \$, plus taxes, selon la soumission du 20 mai 2026.

RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DE L'USINE D'EAU POTABLE - APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil octroie le contrat pour le remplacement d'une partie de la toiture de l'usine de filtration à la compagnie Construction P.E. Gagnon inc. pour un montant de 8 200.85 \$, plus taxes, selon la soumission du 23 avril 2026.

POLITIQUE DE LOCATION RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE SAINT-PIE - MODIFICATION - ADOPTION

Le conseil autorise l'ajustement des frais de location, l'ajout des frais de service et adopte la modification à la Politique de location du Service des loisirs.

PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2026-2031 CSSSH

Le conseil approuve la planification des besoins d'espace 2026-2031 du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DES LOISIRS - SIGNATURE - AUTORISATION

La Ville de Saint-Pie autorise la présentation du projet de construction d'un centre des loisirs au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

SSI - ACHAT D'ÉQUIPEMENT - AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil autorise le directeur du Service de sécurité incendie à procéder à l'achat d'équipement pour un montant de 10 535.47 \$, incluant les taxes, en appropriant le surplus libre.

PREMIERS RÉPONDANTS - ACHAT D'ÉQUIPEMENT - AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil autorise l'achat d'équipement pour quatre nouveaux premiers répondants pour un montant de 1 011.07 \$, plus taxes, en appropriant le surplus accumulé affecté premiers répondants.

PREMIERS RÉPONDANTS - FORMATION - AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil autorise la formation de quatre nouveaux premiers répondants pour un montant de 5 027.40 \$, plus taxes, en appropriant le surplus accumulé affecté premiers répondants.

SSI - ACHAT D'ÉQUIPEMENT - AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT

Le conseil autorise le directeur du Service de sécurité incendie à procéder à l'achat d'équipement pour un montant de 7 404.39 \$, incluant les taxes, en affectant le fonds de roulement, celui-ci étant remboursable en cinq (5) ans.

DEMANDE DE RÉINTÉGRATION DE L'AFFECTATION DES PREMIERS RÉPONDANTS (PR) POUR LES APPELS DE PRIORITÉ 3

Le conseil municipal demande au gouvernement du Québec, au ministère de la Santé et des Services sociaux et à Santé Québec de réviser les orientations actuelles afin de permettre la réintégration de l'affectation des premiers répondants pour les appels de priorité 3, que cette réintégration puisse inclure une flexibilité régionale en collaboration avec les autorités médicales compétentes et la Ville interpelle la députée de Saint-Hyacinthe, madame Chantal Soucy, afin qu'elle appuie cette demande auprès des instances gouvernementales.

SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires : comptes présentés 315 707.05 \$, remboursements d'emprunts déboursés 197 045.97 \$, salaires 214 529.86 \$.

DEMANDE D'AMENDEMENT DE LA LOI NO 22 AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 245.1 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Pie demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi n° 22 abrogeant l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux.

DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE RECONNAÎTRE LES SERVICES DE POSTES CANADA COMME DES SERVICES ESSENTIELS NÉCESSITANT LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS PENDANT UN CONFLIT DE TRAVAIL - APPUI

Il est résolu de demander formellement au gouvernement du Canada de reconnaître l'ensemble des services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail.

DÉNONCIATION DES COUPURES DANS LE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA - APPUI

Il est résolu d'appuyer les municipalités du Québec dans la dénonciation des coupures annoncées dans le Programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026, lesquelles nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes, de demander au gouvernement du Canada de maintenir le financement du Programme Emplois d'été Canada afin d'assurer la pérennité des emplois d'été municipaux et de services publics qui en dépendent.

APPUI AU PROJET « CITOYENS NUMÉRIQUES EN SÉCURITÉ – MASKOUTAINS »

Le conseil de la Ville de Saint-Pie appuie le projet du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe « Citoyens numériques en sécurité – Maskoutains », porté par Parcours Formation, dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR).

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2026 et Procès-verbal de correction de la résolution # 14-03-2026.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h30.



PROCÈS-VERBAL

de la séance extraordinaire du 30 juin 2026 à 18h.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2025

Il est résolu que, conformément à l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes, le conseil prend acte du dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 de la Ville de Saint-Pie, tel que préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18h54.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 à 19h.

COORDONNATEUR DES LOISIRS - EMBAUCHE

Le conseil engage monsieur Vincent Lacroix au poste de coordonnateur des loisirs, et ce, à compter du 6 juillet 2026 et le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat de travail de monsieur Vincent Lacroix.

PREMIER RÉPONDANT/POMPIER - EMBAUCHE

Le conseil autorise l'embauche de monsieur Félix Dumont à titre de premier répondant/pompier à compter du 6 juillet 2026 à l'échelon 2 et autorise le maire et le directeur général, ou leurs substituts respectifs, à signer le contrat de travail de monsieur Félix Dumont.

MODIFICATION DE STATUT - DE POMPIER ÉTUDIANT À POMPIER

Il est résolu de modifier le titre du poste de M. Adrien Côté de pompier étudiant à pompier.

POLITIQUE À L'INTERNE CONCERNANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENT RELIÉS À LA DISTANCE DE TRAVAIL - ABROGATION

Il est résolu d'abroger la Politique à l'interne concernant les frais de déplacement reliés à la distance de travail.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE - ADOPTION

Le conseil adopte la Politique en matière de violence conjugale telle que soumise et conformément à l'article 51.16 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

ACHAT DE MATÉRIEL - ADMINISTRATION - AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu d'autoriser la direction générale à procéder à l'achat de matériel de bureau pour un montant maximum de 4 000 \$ en appropriant le surplus libre.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 220, RUE DES COLIBRIS

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n'accorde pas la demande de dérogation mineure telle que déposée, visant l'implantation d'une piscine creusée en cour avant latérale à 0 mètre de la ligne d'emprise et d'accorder une dérogation mineure, afin de permettre l'implantation d'une piscine creusée en cour latérale arrière, sous réserve du respect des conditions suivantes : la piscine devra être implantée à une distance minimale de 7,62 mètres de la bordure de béton existante, cette implantation correspond à une distance approximative de 4,62 mètres de la ligne de propriété au

lieu de la norme de 7.62 mètres et l'ensemble des autres dispositions réglementaires applicables devra être respecté.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 331, CHEMIN DE SAINT-DOMINIQUE

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure visant la création de deux lots, malgré la non-conformité relative à la largeur minimale de l'un des lots ($\pm$ 41,54 mètres au lieu de 50 mètres).

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-117 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE 108

L'objet de ce règlement est d'intégrer les lots 6 663 467 et 6 663 466 à la zone 108 afin de permettre la construction d'un bâtiment de six (6) logements sur le lot 6 663 467, actuellement situé dans la zone 107.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 77-118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE D'ENTREPRISES EN EXCAVATION DANS LA ZONE 411

Le second projet de règlement est soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-119 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE D'ENTREPRISES EN PLOMBERIE DANS LA ZONE 203

Le second projet de règlement est soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 212-2026-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 212-2026 RELATIF AUX TAUX DE LA TAXATION, DE LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

L'objet de ce règlement est d'ajouter le tarif pour la vidange des installations septiques Hydro-Kinetic.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 171-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 171-2025 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

L'objet de ce règlement est d'assurer la concordance avec le règlement numéro 165 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour y inclure, notamment, la desserte par conteneur dans certains immeubles multilogements.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 172-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 172-2025 CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

L'objet de ce règlement est d'assurer la concordance avec le règlement numéro 164 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour y inclure, notamment, la desserte par conteneur dans certains immeubles multilogements.

OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DU RANG DE LA RIVIÈRE NORD

Le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Colas Québec inc., pour un montant estimé de 147 331,26 \$ taxes incluses.

DEMANDE D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU À LA MRC

La demande sera transmise à la MRC des Maskoutains dans le but de procéder à l'évaluation de la situation et d'entreprendre, le cas échéant, les procédures requises pour l'entretien de cette section du Ruisseau des Glaïses, Branche 11.



VIE MUNICIPALE

ENTRETIEN DE COURS D'EAU - ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DES MASKOUTAINS - ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil approuve le projet d'entente à intervenir avec la MRC des Maskoutains pour l'entretien des cours d'eau et autorise le maire et le directeur général, ou leurs substituts respectifs, à signer l'entente à intervenir, ou tout autre document relié à celle-ci pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE - MANDAT AU NOTAIRE

Le conseil octroie le mandat à Me Félix Mathieu, notaire, pour la préparation d'une servitude d'utilité publique sur une partie du lot 6 630 409 et autorise monsieur Sébastien Demers, directeur général et greffier, à signer tous les documents en lien avec ce dossier, et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

INSTALLATION D'UNE CLÔTURE MITOYENNE - AUTORISATION

Le conseil autorise l'installation d'une clôture sur la ligne mitoyenne des lots 6 371 434 et 6 371 435 selon ce qui a été convenu entre les parties.

SERVICE DES LOISIRS - ACHAT DE MATÉRIEL - AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Le conseil autorise le Service des loisirs à procéder à l'achat de fibre de bois pour les parcs municipaux pour un montant de 5 999 \$, plus taxes, en appropriant le surplus libre.

RCCI - DÉMISSIONS

Le conseil accuse réception des démissions de Mme Katherine Turgeon et M. Christopher Jutras à titre d'enquêteurs RCCI et les remercie pour leurs services.

SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires : comptes présentés 1 301 348.93 \$, salaires 228 232,46 \$.

DEMANDE DE PASSAGE - DEMI-MARATHON SUN LIFE DES VIGNOBLES LE 9 AOÛT 2026

Le conseil autorise le passage de coureurs pour le Demi-marathon Sun Life des Vignobles sur le territoire de Saint-Pie le 9 août 2026.

DOCUMENT DÉPOSÉ

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 30 juin 2026

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h45.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES



INFO FLASH

- Veuillez prendre note que les **bureaux municipaux seront fermés le lundi 7 septembre** en raison de la fête du Travail.
- Les prochaines réunions du conseil municipal sont **prévues le 4 août ainsi que le 1^{er} septembre** prochains.

- **La dernière collecte de gros rebuts aura lieu le 16 octobre prochain.** Surveillez le prochain journal municipal ainsi que nos plateformes web afin d'avoir les informations complètes.
- La bibliothèque municipale reprendra son **horaire régulier dès le 8 septembre!** Pour connaître l'horaire, consultez la section Loisirs et culture.

DERNIÈRES VENTES DE GARAGE DE L'ANNÉE **8 et 9 AOÛT**

Selon le règlement numéro 201 concernant les ventes-débarras (ventes de garage), deux fins de semaine sont autorisées durant l'année, soit la deuxième fin de semaine du mois de juin et la deuxième fin de semaine du mois d'août. La prochaine vente de garage autorisée aura donc lieu les **8 et 9 août prochains**.

Si vous avez des questions, contactez l'hôtel de ville au 450 772-2488.

De plus, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Une vente-débarras ne peut être tenue en d'autres temps qu'entre 8 heures et 17 heures et elle doit s'effectuer à l'extérieur du bâtiment.
- La vente ne peut durer plus de deux jours consécutifs.
- Ne peut être mis en vente des aliments ou des breuvages pendant la vente-débarras.
- Il est interdit d'annoncer par enseigne une vente-débarras ailleurs que sur le terrain où a lieu la vente. Une seule enseigne d'une superficie maximum de 6 pieds carrés est autorisée sur le site. L'enseigne peut être installée au plus tôt 24 heures avant le début de la vente et devra être enlevée immédiatement après la fin de la vente.
- Aucune vente-débarras ne doit avoir lieu ou empiéter sur le trottoir et sur la rue.
- À la fin de la vente, le propriétaire ou le locataire doit nettoyer complètement son terrain.
- La vente-débarras ne doit nuire d'aucune sorte à la visibilité des automobilistes et des piétons.





RELEVÉS DE COMPTEURS D'EAU NOUVELLE PROCÉDURE ALTERNATIVE

La Ville de Saint-Pie démarre une veille stratégique de son parc de compteurs d'eau afin d'améliorer le suivi de la consommation et d'assurer une saine gestion de ses équipements.

La méthode avec coupon-réponse demeurera fonctionnelle, mais sera graduellement délaissée avec le temps au profit d'une nouvelle procédure simplifiée.

Les compteurs d'eau sont utilisés depuis plus de 30 ans sur le territoire. Cette approche permet entre autres de localiser les fuites sur le réseau de distribution et de sensibiliser la population à la préservation de l'eau potable. Saint-Pie compte maintenant près de 1 800 compteurs.

UNE NOUVELLE MÉTHODE SIMPLE ET RAPIDE

Cette année, une alternative plus efficace est offerte aux citoyens pour transmettre leur lecture de compteur d'eau. Cette méthode simplifie grandement la transmission de votre relevé de compteur et permet d'effectuer l'inspection visuelle des installations simultanément.

AVANTAGES

Réduit considérablement la confusion en lien avec les lectures.
Permet de vérifier : l'installation, les numéros de série, les diamètres et l'âge des compteurs.

COMMENT PROCÉDER?

Chaque citoyen est invité à transmettre une ou plusieurs photographies* claire(s) de son installation à la Ville. L'image doit permettre de noter :

- la lecture actuelle du cadran
- le numéro de série de l'appareil
- l'état général du branchement

* Pour les immeubles détenant plusieurs compteurs, svp envoyez un courriel par compteur d'eau.

COMMENT TRANSMETTRE VOTRE IMAGE?

Vous devez transmettre les informations demandées par courriel au st-pie@villest-pie.ca en prenant soin d'indiquer votre adresse civique et vos coordonnées téléphoniques.

L'objet du courriel doit être : « Compteur ».

Voici des images conformes :



POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Cette formule simple évite le déplacement des employés du Service des travaux publics à chaque domicile. Elle élimine aussi le besoin de coordonner des rendez-vous d'inspection en dehors de vos heures de disponibilité. **Elle permet donc, un service plus efficace!**

Pour toute information supplémentaire concernant les compteurs d'eau, consultez le site Web de la Ville, section *Règlements municipaux*. Pour toute information supplémentaire concernant la procédure de relève de compteurs d'eau, consultez le site Web, section *Services aux citoyens et Eau potable*.

VOTRE COLLABORATION EST ESSENTIELLE!



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

BRANCHES QUI EMPIÈTENT SUR LES TROTTOIRS ET PISTES CYCLABLES!

On peut remarquer qu'à certains endroits les trottoirs sont partiellement obstrués par une haie, réduisant ainsi l'espace pour la circulation des piétons.

Il est important que l'entretien de vos plantations s'effectue en évitant que celles-ci n'empiètent d'aucune façon sur le trottoir municipal.

Également, assurez-vous qu'il y ait un dégagement d'au moins 8 pieds de hauteur sur toute la largeur du trottoir entre celui-ci et le début des branches de vos arbres.

Si votre propriété est située à une intersection, faites en sorte que vos plantations ne nuisent en aucun cas à la visibilité des piétons et des automobilistes.

**Aidez-nous
à rendre notre ville
plus sécuritaire!**

ENTRETIEN DES ROUTES APPARTENANT À UN TIERS

Transports
et Mobilité durable
Québec

La Ville de Saint-Pie reçoit régulièrement des demandes d'entretien et/ou de réparation à effectuer sur la **route 235** ainsi que sur le **chemin de Saint-Dominique**.

► Ce qu'il faut savoir :

Ces deux routes sont sous la juridiction du ministère du Transport du Québec. La Ville de Saint-Pie n'a donc **aucun droit** sur celles-ci même si elles sont situées sur son territoire.

► À qui s'adresser pour faire une demande?

Toute demande en lien avec ces deux routes doit absolument et directement être faite au ministère du Transport du Québec.

► Quelles sont les coordonnées téléphoniques ou Internet?

Pour contacter le Ministère par **téléphone**, il suffit de composer le 5-1-1 et de choisir l'option 2.

Pour faire une **demande en ligne**, il faut consulter la page suivante : transports.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre/pages/nous-joindre.aspx. Par la suite, il faudra choisir le formulaire approprié et le remplir en ligne.

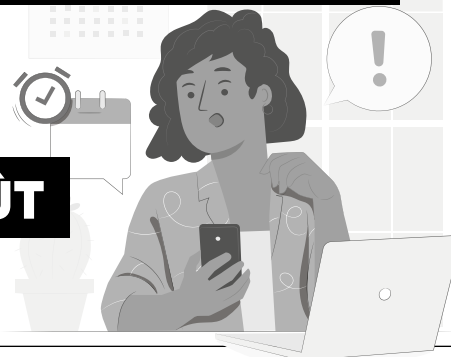
Nous comptons sur la collaboration de chacun pour adresser les demandes aux bons endroits!

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – 5^E ET 6^E VERSEMENTS

La Ville de Saint-Pie demande la collaboration de ses citoyens afin de s'assurer que leur compte de taxes est bien payé à temps. C'est la responsabilité de chaque citoyen de payer au plus tard, aux dates de versements indiquées. De plus, nous vous rappelons que ces dates sont des dates limites. Dès le lendemain, des frais (pénalités et intérêts) s'appliqueront.

Le 5^e versement doit être payé au plus tard le 20 AOÛT

et le 6^e doit l'être au plus tard le 1^{er} OCTOBRE



SERVICE DE SUPPRESSION DE BOITES AUX LETTRES

*Vous ne vous servez plus de votre boîte aux lettres? Améliorons la sécurité routière!
La Ville de Saint-Pie procédera au retrait de votre boîte aux lettres si vous le désirez!*

Depuis quelques années nous remarquons que plusieurs boîtes aux lettres en bordure de la route ne sont plus utilisées.

Afin d'améliorer la sécurité routière et de faciliter le déneigement, la Ville de Saint-Pie offre à ceux qui le désirent, le retrait de votre boîte aux lettres, ainsi que la restauration de l'accotement.

Pour bénéficier de ce service, il faut transmettre vos informations par courriel au m.gingras@villemst-pie.ca. Si vous souhaitez garder les pièces, vous devez le mentionner. Dans le cas contraire, les employés municipaux s'en départiront. Dans votre courriel, vous devez y inscrire :

- Votre nom complet
- Votre adresse complète
- Votre numéro de téléphone

*****TOUTES VOS DEMANDES SONT PRISES EN NOTE ET SERONT EFFECTUÉES AU COURANT DE L'ÉTÉ.**



GRATUIT!



FIERTÉ DE SAINT-PIE

Les citoyens sont invités à écrire au sujet d'une personne, une équipe qui a fait un « bon » coup dernièrement, quelqu'un qui vous rend fier/e! Cela peut être un jeune athlète, un employé, tout comme un bénévole qui se surpasse depuis des années ou qui s'implique auprès de sa communauté. La personne/équipe en question doit être native de Saint-Pie, sans nécessairement y habiter actuellement. Écrivez-nous au st-pie@villest-pie.ca pour nous partager votre FIERTÉ DE SAINT-PIE!

NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

MAINTENANT EN VIGUEUR

**SUR LES RIVIÈRES
YAMASKA ET NOIRE**



**SURF SUR
SILLAGE
INTERDIT**



**VITESSE
MAXIMALE DE
10 KM/H**



SURF SUR SILLAGE INTERDIT



RIVIÈRE YAMASKA

Du barrage Penman's à Saint-Hyacinthe jusqu'à la fin de la zone navigable à Saint-Césaire.



RIVIÈRE NOIRE

De la descente de bateau de Saint-Pie jusqu'à la jonction avec la rivière Yamaska.



**VITESSE MAXIMALE
DE 10 KM/H**

RIVIÈRE YAMASKA

Entre le barrage Penman's et le pont de Douville à Saint-Hyacinthe.

**POUR SIGNALER UNE INFRACTION,
DES VAGUES EXCESSIVES OU UN COMPORTEMENT DANGEREUX**



Communiquez avec
la Sûreté du Québec :
(450) 778-8500



Urgence
seulement :
911



Ce que vos bacs ne vous diront jamais...



2 feux

en l'espace de quelques semaines dans des camions de collecte de matières recyclables.

Les piles, batteries et autres objets composés d'une

pile rechargeable non amovible (par exemple : jouets, brosse à dents ou rasoir électrique), en plus des contenants aérosols, sont susceptibles de démarrer un feu lors des collectes ou encore au centre de tri. Rapportez-les lors des collectes des résidus domestiques dangereux (RDD).

Pour connaître les modalités des collectes de RDD.



... le styromousse, ça va où?

Contenants d'aliments en styromousse



Emballage de protection des appareils ménagers et électroniques en styromousse



... le retour de l'Équipe verte!



Ouvrez l'œil, l'Équipe verte reprend la route tout au long de la période estivale pour répondre à vos questions et vous donner les meilleures astuces de tri des matières résiduelles. **N'hésitez pas à discuter avec les agents de sensibilisation si vous croisez leur chemin!**

... soyez courtois!



À la suite d'incidents récents et regrettables vécus par notre personnel, nous tenons à rappeler à l'ensemble des citoyens que le **civisme** et la **courtoisie** sont obligatoires lors de votre visite à l'**écocentre**.

**www.riam.quebec
450 774-2350**

Vous aimeriez qu'un sujet concernant la gestion des matières résiduelles soit abordé? Écrivez-nous au riam@riam.quebec.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES,
UNE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE!

LE 12 SEPTEMBRE 2026

de 8 h 30 à 16 h 30

Stade L.-P. Gaucher

au 900, rue Turcot, à Saint-Hyacinthe

LE 19 SEPTEMBRE 2026

de 13 h à 16 h 30

Centre Sportif

au 1505, 3^e Avenue, Acton Vale

Exemples de RDD acceptés

- Adhésifs, décapants et détachants;
- Ampoules fluocompactes et fluorescentes;
- Antigels et lave-vitres;
- Batteries d'automobile;
- Bonbonnes de propane;
- Cires et pols à chaussures;
- Combustibles, essence, huiles usées et filtres;
- Engrais et pesticides;
- Médicaments et poisons;
- Peintures, préservatifs pour le bois, vernis et solvants;
- Piles rechargeables ou non et détecteurs de fumée;
- Produits d'entretien de piscine/spa;
- Produits de nettoyage ou de récurage et javellisant;
- Produits en aérosols.

LES APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES SONT ÉGALEMENT ACCEPTÉS À LA COLLECTE.

Exemples d'appareils électriques, électroniques ou informatiques acceptés :

- Téléviseurs, magnétoscopes et cassettes;
- Ordinateurs, écrans et imprimantes;
- Système de son et disques compacts.

RAPPEL CONCERNANT LES BACS ROULANTS

Nous tenons à rappeler qu'en aucun cas, le bac de recyclage (vert ou bleu) de recyclage ne peut remplacer le bac gris ou le bac brun, **MÊME S'IL EST IDENTIFIÉ** à cet effet.

COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES :

De plus, si vous disposez des sacs de feuilles mortes sur le bord du chemin pour la cueillette, assurez-vous que le bac brun y soit également. **Le bac doit absolument accompagner les sacs en papier.** S'il n'y est pas, il est possible que la Régie laisse les sacs de feuilles sur place. Prenez note **qu'aucun sac en plastique**, même biodégradable, n'est accepté pour la collecte des feuilles.



LE BAC DOIT ABSOLUMENT ACCOMPAGNER LES SACS EN PAPIER.



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES,
UNE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE!

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

MATIÈRES ORGANIQUES ET BACS BRUNS MIEUX TRIER POUR RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT !

Un tri adéquat des matières permet de réduire significativement la quantité de déchets dirigés annuellement vers l'enfouissement. La collecte des matières organiques placées dans le bac brun constitue un service qui s'inscrit dans le respect de l'environnement et des politiques gouvernementales de gestion des matières résiduelles. Lorsqu'enfouies, les matières organiques peuvent être très dommageables pour notre environnement, notamment par l'émission de gaz à effet de serre.

Il est important d'utiliser le service de collecte à trois voies et de déposer les bonnes matières dans les bons bacs afin d'éviter la contamination des chargements lors des différentes collectes. En effet, **chaque logement et chaque résidence est un centre de tri en soi et la qualité du tri des matières est indispensable** pour assurer la performance du programme. Chaque citoyenne et citoyen fait une différence en posant le bon geste. Malheureusement, nous retrouvons fréquemment des contaminants dans les bacs bruns et il est important de faire un effort supplémentaire pour bien trier nos matières.



CONTAMINANTS QUI NE VONT JAMAIS DANS LE BAC BRUN :

- Toutes les matières recyclables (contenants de plastique, cannettes d'aluminium, contenants tétrapacks, sacs de plastique même s'ils sont décrits comme étant compostables, biodégradables ou oxobiodégradables...),
- les résidus de construction,
- les carcasses d'animaux,
- les vêtements,
- les déchets,

et autres matières de telle nature ne doivent jamais être déposées dans le bac brun. Elles ne sont pas compostables et elles nuisent au processus de compostage.



MATIÈRES ORGANIQUES QUI DOIVENT ÊTRE PLACÉES DANS LE BAC BRUN :

De la cuisine :

Fruits et légumes, épluchures, morceaux de maïs, marc de café, filtres à café et sachets de thé, pain, gâteau, biscuits, céréales, pâtes, viandes cuites, poissons, produits laitiers (fromage, beurre...), coquilles d'oeufs, etc.

Du terrain :

Gazon, feuilles, fleurs, plantes, mauvaises herbes et tout résidu de jardinage, écorces, copeaux, petites racines et petites branches (2,5 cm (1 pouce) et moins de diamètre).

Autres :

Papiers fortement souillés d'aliments, papiers mouchoirs, plumes, poils et cheveux, charpie provenant de la sècheuse, etc.

Il est de la responsabilité de chaque citoyen de trier correctement ses matières et de les déposer dans les bacs adéquats. De plus, en cas de surplus, il est toujours possible d'utiliser une petite poubelle ronde, des sacs de papier ou des boîtes de carton clairement identifiés à cette fin. Lorsque les bacs contiennent des matières non admissibles pour la collecte à laquelle ils sont destinés, l'entrepreneur est autorisé à ne pas les lever et c'est pourquoi, afin d'éviter des désagréments, il est important de toujours placer les matières dans le bon bac.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à rejoindre le personnel de la Régie au 450 774-2350 ou visitez le site internet de la Régie au www.riam.quebec



INFORMATIONS SUR LES SERVICES



La SPAD désire rappeler aux citoyens propriétaires ou gardiens d'un chien leurs responsabilités en matière de garde des animaux.



Tous les chiens doivent être maintenus en contrôle au moyen d'une laisse lorsqu'ils sont à l'extérieur de leur terrain. Lorsque le chien est gardé à l'extérieur d'un bâtiment, il doit y avoir un dispositif (attache, laisse, clôture, enclos etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.



Tout animal domestique constitue une nuisance s'il se trouve sur un terrain sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant dudit terrain. Tous les chiens qui se retrouvent sur la voie publique doivent être tenus en laisse (longueur maximale de 6 pieds) par une personne avec les capacités physiques de le contrôler.



Tous les chiens de la ville ou de la municipalité doivent être enregistrés auprès de la SPA de Drummond (SPAD). Les droits annuels doivent être acquittés et votre chien doit porter la licence en tout temps lorsqu'il est à l'extérieur de votre résidence.



Les matières fécales doivent être ramassées dans un délai raisonnable afin que les odeurs ne causent pas de nuisances au voisinage.



Les lieux où sont gardés des animaux de ferme doivent être clôturés, et lesdites clôtures doivent être maintenues en bonnes conditions et construites de façon à contenir les animaux.

Dans un souci d'assurer le bon voisinage et la courtoisie, la SPA de Drummond, en concert avec votre ville ou municipalité, demande à la population d'opter pour les comportements suivants :

- 🐾 Ramasser les matières fécales immédiatement sur un terrain privé ou la voie publique
- 🐾 Toujours avoir le plein contrôle de votre chien sans exception

Et d'éviter les comportements suivants :

- 🐾 Promener plus de deux chiens à la fois
- 🐾 Passer près des autres citoyens avec votre chien (plusieurs craignent les chiens)
- 🐾 Approcher un chien que vous ne connaissez pas

Merci et nous vous souhaitons un bel été !

Aidez-nous à les aider !



info@spad.ca | www.spad.ca
Tél. 819 472-5700
Télec. 819 472-1700
Sans frais 1 855 472-5700

1605, rue Janelle,
Drummondville, QC, J2C 5S5



AOÛT ET SEPTEMBRE SONT LES MOIS PARFAITS POUR PROFITER DES DERNIÈRES JOURNÉES D'ÉTÉ... SANS FAIRE ROUGIR LES POMPIERS!



Que ce soit autour d'un barbecue ou d'un feu de camp, gardez toujours un œil sur les flammes et un peu d'eau à proximité.

Profitez également de la rentrée pour tester vos avertisseurs de fumée et revoir votre plan d'évacuation familial.

Pensez à maintenir les sorties dégagées à entreposer les bonbonnes de propane de façon sécuritaire et à garder les matériaux combustibles loin des appareils de cuisson et des sources de chaleur.

Un simple geste de prudence aujourd'hui peut éviter un incendie demain.

BRÛLAGE DE REBUTS, EST-CE LA BONNE SOLUTION?

Chaque printemps, c'est en moyenne **144 incendies de forêt** qui sont causés accidentellement par des résidents au Québec. Le brûlage des rebuts est une des principales causes de feux de forêt.

- Les flammes peuvent rapidement se propager aux zones boisées et causer des incendies de grande envergure. Les **CONSÉQUENCES** peuvent être désastreuses, tant pour les écosystèmes naturels que pour les communautés avoisinantes.
- Avant de faire un feu de brûlage, il faut s'assurer que *ministère des Ressources naturelles et des Forêts* (MRNF) n'a pas décrété d'**INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT**. Pour le vérifier, consultez les restrictions en vigueur sur le site web de la SOPFEU.
- Il est également important de consulter la **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**. Une municipalité peut en effet restreindre la possibilité de faire des feux sur son territoire, et ce même sans qu'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert soit décrétée par le MRNF. Un permis de brûlage peut même être exigé dans certaines circonstances.
- Il existe d'autres **ALTERNATIVES ÉCOLOGIQUES** et sécuritaires pour disposer des rebuts :

Chaque année,
75 INCENDIES DE FORÊT
sont causés par des
BRÛLAGE DE REBUTS

IL EXISTE DES ALTERNATIVES

SOPFEU ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA FORÊT!



DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSOMMATION D'EAU

Ce mois-ci, on s'intéresse à la consommation d'eau résidentielle. Le printemps et l'été sont des mois où l'usage extérieur peut représenter jusqu'à 50 % de la consommation résidentielle totale¹²³ ce qui offre de belles opportunités d'économie d'eau. De plus, dans certains cas, les réserves d'eau des municipalités ou de votre puits résidentiel ne peuvent suffire à la demande. L'effort combiné des citoyens pourrait permettre d'éviter de subir des restrictions de l'utilisation imposées par la Ville ou de manquer d'eau dans votre puits.

Il y a aussi un avantage financier à réduire sa consommation d'eau pour ceux qui utilisent l'eau de l'aqueduc. Par exemple, à Saint-Pie, le coût combiné du traitement de l'eau potable et de l'eau usé est facturé annuellement sur le compte de taxes.



VOICI DONC QUELQUES TRUCS SIMPLES INSPIRÉS DE DIFFÉRENTES SOURCES¹²³ POUR ÉCONOMISER L'EAU À L'EXTÉRIEUR CET ÉTÉ :

- Balayer son asphalte et attendre que la pluie nettoie la poussière restante au lieu de la laver avec un jet d'eau.
- Réduire la fréquence des lavages de l'auto.
- Opter pour une piscine plus petite, réduire l'évaporation d'eau à l'aide d'une toile solaire et ne pas remplir à plus de 20cm du bord pour réduire les pertes par éclaboussures.
- Limiter la fréquence et la durée des lavages par refoulement (backwash) de votre piscine, une à deux minutes devraient suffire (le temps que l'eau devienne claire). Augmenter le niveau d'eau de 1 centimètre pour une piscine de 18 pieds de diamètre nécessite 236 litres d'eau et pour une piscine de 24 pieds, cela nécessite 420 litres d'eau.
- Utiliser un gazon à faible entretien (éviter la variété kentucky blue grass) et conserver un gazon plus long (6-8 cm ou plus).
- Aérer le sol chaque année et limiter les surfaces imperméables (asphalte et pavé) pour faciliter la pénétration de l'eau.
- Arroser le matin ou le soir pour éviter une évaporation rapide.
- Mettre du paillis (par exemple des feuilles déchiquetées) sur les plates-bandes pour conserver l'humidité et, lorsque possible, utiliser des tuyaux goutte à goutte plutôt qu'un gicleur pour l'arrosage.

Finalement, un très bon truc est de récupérer l'eau de pluie. Ceci offre de multiples avantages dont fournir une eau de qualité pour plusieurs usages extérieurs, réduire l'érosion des terrains et réduire la pression sur le réseau d'égouts pluviaux. Pour plus d'information et d'autres trucs, visitez les sites internet de nos sources énumérées ci-dessous.

[1]



[2]



[3]



Toute reproduction, diffusion ou utilisation, en tout ou en partie, est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de la Ville de Saint-Pie. © Tous droits réservés - Développement durable



LE PARTAGE ENTRE VOISINS

Il y a une ressource qui est nettement sous-utilisée de nos jours et que nous gagnerions tous à mieux solliciter. Il s'agit de notre voisinage. Développer une bonne relation avec nos voisins peut avoir plusieurs bénéfices, entre autres le partage entre voisins.

DÉS OUTILS À PARTAGER

De nos jours, il est fréquent d'avoir l'outil parfait pour chaque tâche que l'on a à faire sur sa propriété, même si certaines tâches ne doivent être faites qu'une ou deux fois par année. On peut penser, par exemple, à l'utilisation d'une scie à chaîne, d'un taille-haie, d'une brouette ou d'une perceuse. En connaissant mieux ses voisins, on peut leur emprunter l'outil dont on a besoin ou leur proposer de leur prêter un outil que l'on possède et que l'on sait qui pourrait leur être utile. Ceci permet bien sûr de réduire notre consommation si on évite un achat d'outil, mais évite aussi la production de tous les emballages difficilement recyclables du produit et les émissions de gaz à effet de serre liées à son transport. Pour les objets que l'on utilise rarement, il est d'ailleurs souvent bénéfique de les faire fonctionner un peu plus souvent (lubrification, renouvellement de l'essence, etc.).

Si on sait qu'on ne l'utilise presque jamais en même temps, on peut parfois même partager un objet à usage plus fréquent avec ses voisins, par exemple une tondeuse. Au besoin, une entente peut être prise pour compenser le prêteur, tel que tondre une partie de sa pelouse, payer l'essence ou l'entretien de l'équipement.

LA FORCE DU VOISINAGE

Le partage entre voisins peut aussi se manifester par des gestes de dépannage, comme l'emprunt ou le don d'un ingrédient manquant pour une recette. Ceci évite souvent une perte de temps pour aller à l'épicerie et réduit les émissions de gaz à effet de serre liées à ce déplacement.

En partageant avec ses voisins, on renforce par ailleurs le sentiment de communauté. Ceci peut amener plusieurs bénéfices, comme de l'entraide pour une tâche qui nécessite plusieurs bras, un coup de main pour mettre les bacs au bord de la rue les jours de collectes lorsque l'on est absent ou une surveillance de quartier permettant de détecter des activités suspectes.

Comme vous le voyez, il y a plusieurs bénéfices à mieux connaître ses voisins et à partager avec eux, que ce soit du point de vue environnemental ou personnel. Prenez le temps de discuter avec eux la prochaine fois que vous avez besoin de quelque chose, ils se feront probablement un plaisir de vous venir en aide!



**COMMENTAIRES?
QUESTIONS? ÉCRIVEZ-NOUS!**



develop.durable@villest-pie.ca

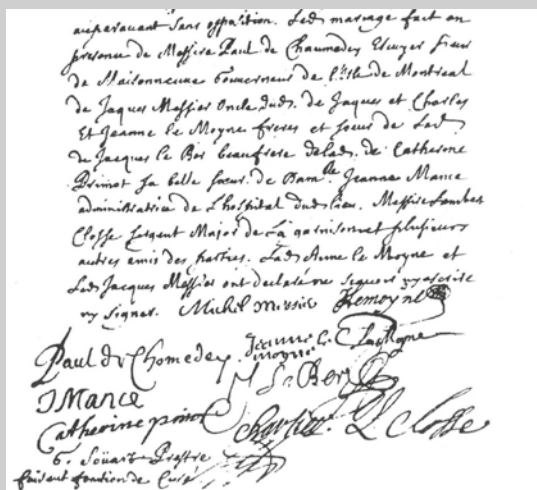


D'OÙ JE VIENS

D'où je viens peut démontrer mes racines profondes ancrées dans cet Amérique du Nord. En découle certaines interrogations, autant nos jeunes que pour les nouvelles personnes qui nous viennent de partout pour jouir de notre liberté : peuvent-ils saisir l'histoire des pionniers et bâtisseurs de notre territoire?

Et par ma mère et par mon père, je connecte à des pages d'histoire où le pays était encore à faire : maman, c'est au tout début de Montréal; Papa, c'est à la guerre de la Conquête.

Maman, c'est Germaine Messier, descendante de Michel Messier, arrivé au pays à 9 ans, aux environs de 1649, pour s'établir à Montréal. Son acte de mariage avec Anne Lemoyne, le 25 février 1658, nous démontre bien le prestige de l'événement par les signatures au bas de l'acte de celui-ci.

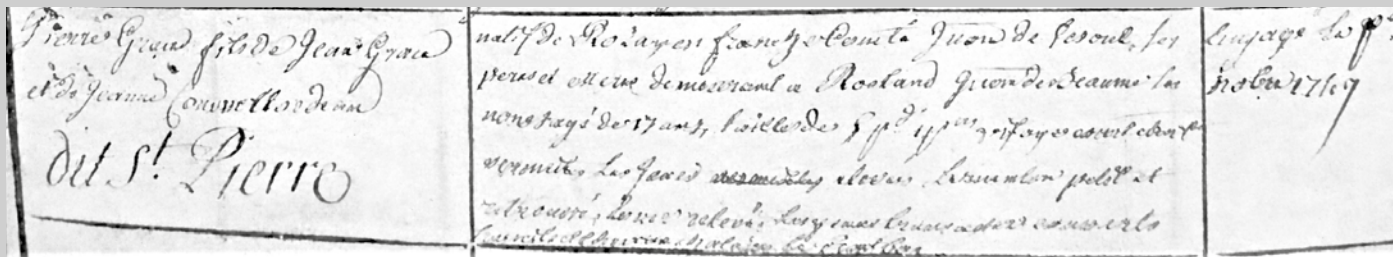


Led (le dit) mariage fait en présence de Messire Paul de Chomedey, Escuyer sieur de Maisonneuve gouverneur de l'île de Montréal de Jacques Messier oncle dud, de Jacques et Charles et Jeanne le Moyne, frères et sœurs de lad, de Jacques le Ber beaufrère de lad, de Catherine Primot sa belle sœur, de Damlle Jeanne Mance administratrice de l'hospital dud lieu. Messire Lambert Closse sergent Major de la garnison et plusieurs autres amis des parties.

Michel Messier, c'est aussi les attaques des Iroquois. Si l'on en croit Lahontan¹, il serait l'un des quatre survivants ayant échappé à la mort au Long Saut, en 1692, sur la rivière des Outaouais. Son fils François-Michel serait à l'origine de près de 75 % des Messier en Amérique².

Il obtient la seigneurie du Cap-St-Michel, située à Varennes, en 1676. À partir de la troisième génération, les Messier débute leur migration vers le Richelieu puis vers la région maskoutaine. Maman était née à Sainte-Madeleine, le 1^{er} avril 1911. Que de terres défrichées, puis cultivées sur ce parcours!

Quant à Papa, François St-Pierre, son ancêtre Pierre Gros [Gau] est venu comme soldat en 1755. D'où viens donc St-Pierre attaché à son nom? Il faut savoir qu'à l'époque dans l'armée française, c'est le capitaine qui désignait le nom de guerre des soldats de sa compagnie qui, à l'exception des officiers, se voyaient attitrés un surnom. Pour lui ce fut St-Pierre.



Gros (Gau, Legros) dit Saint-François, dit St-Pierre. Pierre

Recrue au régiment de Guyenne, compagnie de Nau en 1755, engagé le 1er novembre 1749 comme soldat dans la compagnie de Nau. Il est né en 1732 à Rosay, Haute-Saône, fils de Jean-Claude Gros et Jeanne Coulardeau. Il épouse Marie-Françoise Foisy le 2 février 1761 à Verchères. Il décède à Verchères le 10 janvier 1810. Notes : Il témoigne au certificat de liberté de Jean Roby le 4 avril 1759 à Québec. Caractéristiques physiques : 5 pieds et 1 pouce, le visage court et droit vermeil, les joues assez élevées, le menton retroussé, le nez relevé, les yeux bruns assez ouverts, les sourcils et les cheveux châtons, le front bas. [Marcel Trudel, projet Montcalm, 2009]



Image de l'IA créée par Sylvain Simard, à partir de la description des caractéristiques physiques, juin 2026

Le nom St-Pierre deviendra en usage surtout vers la fin du XIX^e siècle, Legros était surtout employé. De Verchères, ils peupleront les régions vers le Sud-Est. Son fils François, aîné de seize enfants, vint s'établir à Saint-Hyacinthe entre 1807 et 1810. Hubert, 3^e fils de François, vint s'établir à ce qui sera Saint-Pie en 1821, Bas-de-la-rivière, sur une terre qui restera dans la famille pour quatre générations. La terre était la richesse de ces ancêtres, Saint-Pie peut en être fière. Ces familles ont progressé remarquablement et au moment d'écrire ce texte, François et Germaine comptent 158 personnes vivantes issues de ce mariage, le 26 décembre 1932. Je les salue, ainsi que toutes les familles, en lien avec ces valeureux ancêtres.

¹ Lahontan, Nouveaux voyages dans l'Amérique septentrionale, édition critique établie par Catherine Broué et Réal Ouellet, texte à partir de l'édition originale (1703), ISBN 978-2-89406-420-7, 4^e trimestre 2018, p.252.

² Les Messier et leurs ancêtres, 700 ans d'histoire, Gilles Messier, ISBN 2-9807276-0-1, 1^{re} édition, 2001 (ici, 5^e édition, août 2016, p. 95).



À PARTIR DU MARDI, 8 SEPTEMBRE PROCHAIN, LA BIBLIOTHÈQUE REPRENDRA SON HORAIRE RÉGULIER :

- Mardi, mercredi et jeudi de 11h30 à 16h30 et de 18h30 à 20h30
- Vendredi de 9h30 à 11h30
- Samedi de 10h30 à 14h



Le Club se déroulera à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque chaque mercredi 9h30, du 8 juillet jusqu'au 12 août.

Nous vous proposerons des suggestions de lecture, des activités pour bricoler et s'amuser. C'est une belle façon d'encourager les enfants à continuer de lire pendant l'été.

Mercredi | 12 août | 9h45 Ce sera la dernière rencontre du Club. Pour l'occasion, une activité spéciale vous sera présentée. **À la bouffe! Un atelier éducatif présenté par le Zoo de Granby.** Du carnivore à l'herbivore en passant par l'insectivore, survolez les différents types d'alimentation des animaux. Présence d'animaux vivants et plusieurs objets à observer et toucher.

Cette activité est gratuite. Pour les jeunes du primaire

clubdelecturetd.ca

VENTE DE LIVRES *à petits prix*

IL RESTE DES LIVRES!

La vente de livres presque neufs se poursuit jusqu'à épuisement des stocks! Il est possible de venir magasiner durant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

ARGENT COMPTANT SEULEMENT



**Les journées
de la culture**

**Vendredi soir
| 25 septembre | 19h |
Un rendez-vous à ne
pas manquer!**

Venez rencontrer M. Richard Gougeon, auteur du livre « À bord du Notre-Dame ». Cette histoire se déroule notamment dans notre ville, ce qui la rend d'autant plus captivante.

Lors de cette rencontre, monsieur Gougeon vous parlera de ses œuvres, de son processus d'écriture ainsi que des recherches qu'il a menées pour nourrir son récit. Un auteur passionné et accessible, à découvrir sans hésiter!

C'est gratuit!

Empruntez le numériseur de diapositives

Cet appareil donnera une seconde vie à vos souvenirs ! Pour conserver vos photos sur votre ordinateur et les visionner sans avoir à dénicher un projecteur, numérisez vos diapositives et vos négatifs. L'appareil est disponible pour le prêt à la bibliothèque municipale.

La carte SD n'est pas incluse.



QUELQUES HEURES DE BÉNÉVOLAT à la bibliothèque municipale (saison automnale) ça vous intéresse?

Joignez-vous à notre équipe dynamique en apportant votre vécu, vos idées et votre énergie. Nous sommes à la recherche de bénévoles intéressés à donner quelques heures de leur temps. Nos besoins sont simples et agréables : accueillir les usagers, fournir les livres et les informations demandés, faire des suggestions de lecture, assurer les prêts et retours de documents. Pendant les premiers mois, tous les nouveaux bénévoles sont accompagnés et reçoivent une formation. Travailler à la bibliothèque, c'est l'occasion de rencontrer des gens ayant les mêmes affinités tout en s'impliquant dans sa communauté. N'hésitez-plus!

**Communiquez avec Julie Nicolas au
450 772-2488, poste 236.**



DANSE
**Country
MC**

SOIRÉES DE DANSE COUNTRY

avec **Michaël Cotnoir**
Les mercredis
de 18h30 à 21h15

au Pavillon multisports Famille Lacasse
(patinoire multifonctionnelle)

Ouvert à tous | Aucune inscription
requis

Prix d'entrée : non obligatoire, à votre
discrétion sur place.

**12 et 19 août
2 et 9 septembre**

**DÉFI
DANS**
l'champs

4^E ÉDITION

**SAMEDI
19
SEPTEMBRE
2026**

TOURNOI MIXTE DE
DEK HOCKEY
à SAINT-PIE

INSCRIPTION
500\$
par équipe

INSCRIPTION ET INFOS
Julie Nicolas
loisirs@villest-pie.ca

PRIX DE PARTICIPATION *ET* **PRIX** AUX GAGNANTS

**VENTE DE BREUVAGES
ET DE NOURRITURE**
SUR PLACE À PETITS PRIX
(PAIEMENTS PAR CASH ACCEPTÉS)

Tous les fonds amassés servent à financer les activités offertes gratuitement par le Service des loisirs de Saint-Pie



LOISIRS ET CULTURE

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS

Automne 2026



INSCRIPTIONS au www.villest-pie.ca

PÉRIODE D'INSCRIPTIONS :

- ★ À partir du 11 août à 10 h via notre plateforme en ligne Qidigo.
- Des frais de 25 % seront ajoutés pour les non-résidents.



PAIEMENT obligatoire pour procéder à l'inscription. Le reçu de transaction fera office de confirmation d'inscription. Nous communiquerons avec vous uniquement si le cours est annulé.

- › Inscription en ligne : carte de crédit et débit préautorisé
- › Inscription en personne : débit, argent et chèque (durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville)

POLITIQUE FAMILIALE

Selon le nombre d'enfants inscrits par famille à la même activité, les enfants de 17 ans et moins peuvent profiter d'une réduction de 5 \$, 10 \$ ou 15 \$ pour les cours offerts par le Service des loisirs à la Ville de Saint-Pie. (Résidents seulement).

POUR BÉNÉFICIER DE CET ESCOMPTE, VEUILLEZ ADRESSER UN COURRIEL AU COORDONNATEUR DES LOISIRS.

ANNULATION :

Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'horaire d'une activité sans avis préalable. Un nombre minimal de participants est requis pour démarrer les activités.

REMBOURSEMENT :

Si vous annulez votre inscription avant la date de début du cours, des frais d'administration de 10 \$ seront retenus de votre paiement. Si vous désirez abandonner un cours alors qu'il a débuté il est possible de le faire 2 jours ouvrables avant le 2^e cours. Dépassé ce délai, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'une preuve médicale démontrant l'impossibilité de pouvoir continuer à participer. Dans ces 2 cas, le montant des cours non suivis sera remboursé, mais des frais d'administration de 10 \$ vous seront imposés.

Toute demande de remboursement devra être faite par courriel au coordonnateur en loisirs.

En cas de paiement en ligne par débit préautorisé refusé, des frais de 25 \$ s'appliqueront. Un délai de quelques jours est à prévoir pour la confirmation des fonds.

POUR INFORMATIONS : 450 772-2488 poste 227 ou coordo.loisirs@villest-pie.ca

La programmation est également disponible sur le site internet de la Ville de Saint-Pie au www.villest-pie.ca

PROGRAMMATION ADULTE Automne 2026

À APPORTER



Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nb de cours	Prix résident	Nb de personnes
Cuisses abdos fessiers Par Amélie Martin	Du 14 sept. au 7 déc. <i>Pause le 12 oct.</i>	Lundi 19 h 30 à 20 h 20		12	90 \$	Min. : 15 Max. : 30
Essentrics/Stretching Par Amélie Martin	Du 15 sept. au 8 déc.	Mardi 9 h 30 à 10 h 30	Joli Site 920, Petit rang Saint-François	12	90 \$	Min. : 7 Max. : 20
Pilates Par Amélie Martin	Du 15 sept. au 8 déc.	Mardi 19 h 15 à 20 h 05		12	90 \$	Min. : 13 Max. : 20
Yoga Par Dominique Tremblay	Du 16 sept. au 25 nov.	Mercredi 18 h à 19 h 30	Local de la FADOQ 301, rue Notre-Dame	11	105 \$	Min. : 12 Max. : 18
Volleyball	Du 14 sept. au 14 déc.	Mercredi 19 h 30 à 21 h 45	Centre sportif et culturel Gymnase Desjardins 50, avenue Garneau	14	70 \$	Min. : 7 Max. : 20
Mise en forme Par Amélie Martin	Du 17 sept. au 10 déc.	Judi 9 h 30 à 10 h 20	Joli Site 920, Petit rang Saint-François	12	90 \$	Min. : 7 Max. : 20
Stretching/Mobilisation Prévention des blessures Par Amélie Martin	Du 17 sept. au 10 déc.	Judi 10 h 30 à 11 h 20		12	90 \$	Min. : 7 Max. : 20

ACTIVITÉS LIBRES Automne 2026

À APPORTER



Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nb de cours	Prix résident	Nb de terrains
Pickleball adulte Apportez votre propre équipement. Quelques raquettes sont disponibles en prêt pour initiation.	Du 15 sept. au 15 déc.	Mardi 18 h 15 à 21 h 15				
	Du 17 sept. au 17 déc.	Judi 18 h 15 à 20 h	Centre sportif et culturel Gymnase Desjardins 50, avenue Garneau	14	3 \$ payable à la fois	4 terrains
Pickleball parent/enfant	Du 14 sept. au 14 déc.	Mercredi 18 h 15 à 19 h 15				
Abonnement Pickleball libre 2026	Les cartes seront produites tous les mardis matin et disponibles au Centre sportif le soir même. Une fois la carte d'abonnement remise, l'utilisateur en a la pleine responsabilité. Les abonnements sont valides à partir de la date d'achat jusqu'au 31 décembre 2026 inclusivement. Après cette date, il sera IMPOSSIBLE de reporter les séances non utilisées à l'année suivante ni être remboursé.			10	28 \$	
				24	65 \$	



PROGRAMMATION JEUNESSE ET FAMILIALE Automne 2026

À APPORTER



Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nombre de cours	Prix résident	Nombre de personnes
Théâtre créatif 7-9 ans Isabelle Villeneuve	14 sept. au 26 oct. <i>Pause le 12 oct.</i>	Lundi 18 h à 19 h	Salle multifonctionnelle Bibliothèque (sous-sol) 65-A avenue St-François	6	60 \$	Min. : 6 Max. : 12
Théâtre créatif 10-12 ans Isabelle Villeneuve		Lundi 19 h 15 à 20 h 15		6	60 \$	Min. : 6 Max. : 12
Théâtre créatif 7-9 ans Isabelle Villeneuve	2 nov. au 7 déc.	Lundi 18 h à 19 h		6	60 \$	Min. : 6 Max. : 12
Théâtre créatif 10-12 ans Isabelle Villeneuve		Lundi 19 h 15 à 20 h 15		6	60 \$	Min. : 6 Max. : 12
Karaté libre* Sensei Patrick Desrosiers	15 sept. au 15 déc. <i>*certains cours seront</i>	Mardi 18 h 30 à 19 h 30	Pavillon Bon-Séjour – Gymnase 145, rue de la Présentation	14	112 \$	Min. : 13 Max. : 30
Karaté avancé* (Ceinture bleue et plus) Sensei Patrick Desrosiers	<i>déplacés au lundi</i> <i>quand la salle est</i> <i>non-disponible</i>	Mardi 19 h 45 à 20 h 45		14	112 \$	Min. : 13 Max. : 30
Découverte danse Hip Hop (4-6 ans) Studio Hipnoze	14 sept. au 7 déc. <i>Pause le 12 oct.</i>	Lundi 18 h à 18 h 45	Salle des miroirs Pavillon des loisirs 165, rue Lacasse	12	113 \$	Min. : 7 Max. : 15
Découverte danse Hip Hop (7-9 ans) Studio Hipnoze		Lundi 18 h 45 à 19 h 45		12	113 \$	Min. : 7 Max. : 15
Karaté* Débutant Sensei Patrick Desrosiers	Du 17 sept. au 17 déc.	Jeudi 18 h 30 à 19 h 45	Pavillon Bon-Séjour – Gymnase 145, rue de la Présentation	14	112 \$	Min. : 13 Max. : 30
Karaté (7 et +) * Intermédiaire Sensei Patrick Desrosiers		Jeudi 19 h 45 à 20 h 45		14	112 \$	Min. : 13 Max. : 30
Cours de dessin 7-12 ans Jocelyne Jodoin	Du 17 sept. au 19 nov.	Jeudi 18 h à 19 h	Centre sportif et culturel Verrière 50, avenue Garneau	10	42 \$	Min. : 6 Max. : 12
Multi sports 7-11 ans Mentos et Toupie	Du 16 sept. au 2 déc.	Mercredi 18 h 30 à 19 h 30	Pavillon Bon-Séjour – Gymnase 145, rue de la Présentation	12	78 \$	Min. : 12 Max. : 18
Mini gym avec parent 3 ans	Du 19 sept. au 12 déc. <i>Pause le 10 oct.</i>	Samedi 9 h à 9 h 45	Pavillon Bon-Séjour – Gymnase 145, rue de la Présentation	12	60 \$	Min. : 6 Max. : 10
Initiation à la gym 4-5 ans		Samedi 10 h à 10 h 45		12	60 \$	Min. : 6 Max. : 12
Initiation à la gym 6-8 ans		Samedi 11 h à 12 h		12	78 \$	Min. : 6 Max. : 12
Cours de gym 9-12 ans		Samedi 12 h à 13 h		12	78 \$	Min. : 6 Max. : 12
Chorale Familiale 7 ans et plus Véronique Dugay	Du 8 sept. au 15 déc.	Samedi 11 h à 12 h	À l'église de Saint-Pie, devant le piano près du chœur	15	130 \$	Min. : 6 Max. : 10

***Pour tous les cours de karaté :**

- Les adultes sont les bienvenus
- Des frais supplémentaires sont à prévoir pour les passages de ceinture.
- Un rabais de 10 \$ sera offert à l'inscription de 2 cours de karaté pour une même personne.
- Kimono et équipement non inclus (doit être acheté auprès du professeur)

ACTIVITÉ JEUNESSE À LA CARTE Automne 2026

À APPORTER



Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nb de cours	Prix résident	Nb de personnes
Cours de gardiens avertis Par Carole Gélinas	9 janv. 27	Samedi 8 h à 16 h	Salle multifonctionnelle Bibliothèque municipale 65-A, avenue St-François	1	55 \$	Min. : 8 Max. : 15
Cours prêts à rester seuls Par Carole Gélinas	10 janv. 27	Dimanche 9 h à 15 h		1	50 \$	Min. : 8 Max. : 15



FÊTE NATIONALE 2026 À SAINT-PIE C'EST DÉJÀ FINI!



Il y a énormément de gens de Saint-Pie qui s'impliquent pour cette grande fête et chaque participation est précieuse.

Ohlala! Toute une édition cette année! On a CLAIREMENT été béni des dieux pour la température!

Un an de travail, de planification, de recherche d'idées, de campagnes de financement, de recrutement de partenaires, de demandes d'autorisation, de logistique...c'est tellement gros comme organisation! Non elle n'est pas parfaite : mais maus qu'il y a des gens qui se donnent pour qu'elle ait lieu!

➤ Je pense au comité de bénévoles : Sylvain St-Pierre (sa 20e année!!!!), Éric Dubreuil, Laurent Renard, Hélène Brisebois, Annie Racine et Julie Nicolas. Aux autres bénévoles qui s'ajoutent à nos soirées (on parle ici des chums, blondes, amis et parents de nos propres bénévoles!).

➤ À Sébastien Pinard qui organise chaque année un tournoi de balle de rues et à tous les joueurs du qui y participent : vous animez le site de 8h à minuit, merci!

➤ À tous nos commanditaires locaux dont la générosité nous permet de vous offrir cet événement, parce qu'il est en grande majorité financé par les commanditaires, les dons et les revenus de ventes. Et certains d'entre eux nous offrent une commandite en temps ou en équipement, on parle de Stéphane Ravenelle, sans qui la sono ferait sauter nos breakers à répétition, à Michaël Boulay de Volaille aux grains dorés qui nous permet de garder nos précieux breuvages au frais pendant tout l'événement, à Pierre Bernard pour le prêt de son Gator pour transporter nos équipements sur le site.

➤ À tous nos prestataires de services, dont la majorité travaillent avec nous depuis plusieurs années. À nos employés municipaux qui font tout le montage et la préparation du site.

➤ Et à notre communauté st-pienne, qui est présente année après année, qui nous encourage, qui participe et qui donne généreusement (parce que tous les profits et les pourboires sont 100% remis dans le compte réservé à la Fête nationale et servent à financer les festivités pour vous les offrir gratuitement).

Merci! Merci!

ON SE VOIT EN 2027 POUR UNE AUTRE ÉDITION DE LA FÊTE NATIONALE À SAINT-PIE!

Fête nationale 2026: merci Royal Pyrotechnie

Cette année, Royal Pyrotechnie fête ses 60 ans. 60 ans, c'est quelque chose! Et pour l'occasion, ils nous ont fait vivre une expérience complètement folle : un spectacle de drones tout à fait UNIQUE et un feu d'artifice absolument SPECTACULAIRE! Sur une longueur de 100 pieds! On se serait cru au Superbowl!

Nous avons été extrêmement choyés! Le spectacle auquel vous avez assisté vaut vraiment très cher et Royal Pyrotechnie ont commandité la grande majorité de sa valeur. Mille mercis à Yanick Roy et Shirley Thivierge qui nous ont approchés il y a plusieurs mois pour nous présenter ce projet fou! Mille mercis à toute leur équipe d'avoir monté ce show-là. On peut publier des images et des vidéos, ça ne rendra pas justice à l'expérience de le vivre sur place.

Merci aussi à nos 6 commanditaires qui sont aussi embarqués dans ce projet!

Quoi de mieux que de souligner leur contribution avec plus d'une centaine de drones? MERCI!

- Automobiles et équipements FC
- Famille Lacasse
- Garage Pontbriand
- Marché Tradition
- Promutuel assurance Bagot
- Ville de Saint-Pie

La Fête nationale du Québec à Saint-Pie

est possible grâce à la généreuse contribution d'entreprises locales et régionales.

Commanditaires Prestige

- Cuisines Ambiance
- Entreprise agricole AMQ (E. Ménard)
- Les Entreprises Francis Chagnon
- Gestion Guy Lacasse
- Mario St-Pierre
- Olier Grisé
- Pneus Sx
- Projets S Lambert
- Ravenelle électrique
- Sanair
- St-Pie Hydraulique
- Volaille aux Grains Dorés

Commanditaires Or

- Bruno Ravenelle Arpenteur-Géomètre
- CTBM INC.
- Moules Hudon
- Pharmacie O. Thériault et N. Lapointe

Commanditaires Argent

- Daniel Ravenelle excavation inc.
- G. Tangway & Fils inc.
- Marie Coiffure
- SEMTECH Semences et grains
- Tuba inc.

La Fête nationale du Québec à Saint-Pie

— PRÉSENTE —

La Fête nationale du Québec à Saint-Pie

— EN COLLABORATION —

PROMUTUEL Desjardins

SPECTACLE DE DRONES FEUX D'ARTIFICE

Merci également à nos collaborateurs qui participent à ce spectacle tout spécial :

- AUTOMOBILES ET ÉQUIPEMENTS FC
- FAMILLE LACASSE
- GARAGE PONTBRIAND
- MARCHÉ TRADITION
- PROMUTUEL ASSURANCE BAGOT
- VILLE DE SAINT-PIE

LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À SAINT-PIE

EST ORGANISÉE PAR LE SERVICE DES LOISIRS, EN COLLABORATION AVEC UN COMITÉ DE BÉNÉVOLES :

- SYLVAIN ST-PIERRE
- LAURENT RENARD
- ANNE RACINE
- ÉRIC DUBREUIL
- HÉLÈNE BRISEBOIS
- JULIE NICOLAS

Samedi 20 juin 2026

Terrain des loisirs
165, rue Lacasse, Saint-Pie



FÊTE FAMILIALE *et épluchette*

SAMEDI 29 AOÛT
10H À 15H

MUR D'ESCALADE POP BLOC
MAQUILLAGE
CRICATURISTE
JEUX GONFLABLES
MINI-PUTT 9 TROUS

*Épluchette
de maïs
avec les
pompiers*



TERRAIN DES LOISIRS (165, RUE LACASSE)



VIE COMMUNAUTAIRE

BRUNCH PAROISSIAL ANNUEL



Entièrement au profit de l'Église de Saint-Pie.
Grâce à la participation des Chevaliers de Colomb



AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

50, avenue Garneau – Saint- Pie

Le 20 septembre 2026 de 9 h à 12 h 30

BILLETS DISPONIBLES : au presbytère, auprès des marguilliers, à l'arrière de l'église à la fin des offices religieux des dimanches du mois de septembre ou à l'entrée le jour de l'événement.

PRIX : Adulte : 12\$ (*Argent comptant seulement*)

Enfants 4 à 11 ans : 5\$ (si vous avez plus de deux enfants les 3^e et plus mangeront gratuitement)

3 ans et moins : **Gratuit**



AU MENU :

Rôties, jambon, saucisses, saucisson de bologne, fèves au lard, œufs, patates rôties, fromage et crudités, une grande variété de desserts maison, jus et café.

CÉLÉBRATION DOMINICALE du 13 septembre 2026 à 10h30

Messe au cimetière (*si la température le permet*)

Apportez vos chaises, on vous attend!

Célébration de la Rentrée, dimanche le 4 octobre 2026

à 10h30 à l'Église de Saint-Pie. Invitation spéciale à tous les organismes de Saint-Pie, aux étudiants avec leur sac d'école (bénédiction), ainsi que les jeunes inscrits(tes) à la catéchèse. On vous attend en grand nombre.



SAINT-PIE
301 rue Notre-Dame

Bonjour à tous

Nos activités se déroulent au 301 rue Notre-Dame, Saint-Pie.

LOCATION

de salle pour toute occasion (réunion, funérailles, rencontre famille, repas de fête anniversaire, mariage, avec ou sans repas) Pour toute information, contactez Serge au 450 772-1033.

Les activités de la FADOQ sont en pause pour l'été et reprendront le 7 septembre pour les jeux de cartes Whist et le 20 septembre pour le Bingo.

Bon été à tous!

Pour toute information, contactez Jacqueline T.Lachance (présidente de la FADOQ St-Pie) au 450 772-5226

ALCOOLIQUE ANONYME

Tu crois avoir un problème d'alcool?
ALCOOLIQUE ANONYME est là pour t'aider.

Ligne d'aide : 1 866-544-6322

Réunion à Saint-Pie **tous les jeudis soir à 19 h 30** à la sacristie de l'église.

Entrée et stationnement sur le côté arrière de l'église.

Téléchargez l'application MEETING GUIDE sur votre appareil cellulaire pour obtenir la liste de toutes les réunions partout dans le monde.



UTA

LE PLAISIR
d'apprendre!

SAINT-HYACINTHE

Personnes de 50 ans et plus | Aucun préalable, aucun examen

USherbrooke.ca/UTA facebook.com/UTA.USherbrooke

Automne 2026

COURS

L'univers culturel du lundi : art, histoire, science et culture

Présentateurs variés

Les lundis de 13 h 30 à 16 h
Du 21 septembre au 23 novembre

Relâche : 5 et 12 octobre

NOTE : la personne étudiante doit s'inscrire à l'ensemble des présentations

♦ La laïcité <i>Fatima Houda Pépin</i>	21 septembre
♦ L'ère des combustibles fossiles <i>Pierre O'Dowd</i>	28 septembre
♦ Les Philippines, collier d'émeraudes sur la mer de Chine <i>Mark Bradley</i>	19 octobre
♦ Anno Domini 996, premier jalon vers les paradis fiscaux <i>Pierre Letarte</i>	26 octobre
♦ Guerre d'Algérie <i>Samuel Trudeau</i>	2 novembre
♦ Prendre en charge ses soins de santé : les multiples facettes de l'autonomie <i>Danielle Chalifoux</i>	9 novembre
♦ La résistance féminine en Iran : entre révolte et répression <i>Hanieh Ziaie</i>	16 novembre
♦ Serons-nous les prochains dinosaures ? <i>Robert Lamontagne</i>	23 novembre

Coup d'œil sur le monde : à la découverte de l'Amazonie

Gilio Brunelli

Les mardis de 13 h 30 à 16 h
Du 22 septembre au 10 novembre



MODALITÉS D'INSCRIPTION

POUR S'INSCRIRE AUX ACTIVITÉS

(PLACES LIMITÉES):

Remplir obligatoirement le formulaire d'inscription en ligne,
dès le 11 août à 9 h, disponible sur le site Web :

USherbrooke.ca/uta/prog/monteregie/mtg

POUR TOUTE INFORMATION :

→ *Lise Parenteau*

♦ Téléphone 450 261-9370

♦ Courriel liseeparenteau@icloud.com

→ *Marie-Thérèse Beauchemin*

♦ Téléphone 450 774-1667

♦ Courriel mtbeauchemin@hotmail.com

Consultez la programmation détaillée
(description, lieu, dates, etc.) sur le site Web :

USherbrooke.ca/uta/prog/monteregie/mtg

À NOTER :

Cette affiche se veut un résumé préliminaire de la programmation, qui pourrait changer sans préavis. La version détaillée sera en ligne au USherbrooke.ca/uta/prog au mois de juin et constamment mise à jour.





VIE COMMUNAUTAIRE



70 av. Saint-François, Saint-Pie
450 772-6828
www.centredelafamillestpie.com
Surveillez notre page



Activité Famille:

- Joignez-vous à nous le samedi 19 septembre de 9h30 à 11h30 pour une activité familiale sur l'autonomie alimentaire. Gratuit. Inscription sur Qidigo.

Services aux aînés (GRATUIT):

- Prochaine session cardio-aîné: Du lundi 14 septembre au lundi 14 décembre (excluant le 12 octobre) de 10h à 11h à la salle communautaire de l'Ombre des pins (139, rue de la Présentation, Saint-Pie). Inscription en présentiel le lundi 14 septembre.

Café-Causerie à la salle communautaire de l'Ombre des Pins (139, rue de la Présentation)

- **8 septembre 2026:** Comment s'est passé votre été? On discute ensemble autour d'un café, d'une tisane, d'une boisson fraîche et d'une bonne collation. Gratuit et sans inscription.

Café-Causerie à la bibliothèque de Saint-Pie (65-A, avenue Saint-François)

- **22 septembre 2026.** On discute du projet « Entre Générations » Gratuit et sans inscription.

Visioconférence diffusée au Centre de la Famille

Saint-Pie: Composer avec la souffrance d'un proche offerte par Rose-Marie Charest, psychologue. Gratuit. Inscription requise en nous contactant au 450-772-6828. Gratuit.

Occupons nos jeunes (6 à 12 ans): Tous les lundis après-midi après l'école de 15h à 18h. On y teste des recettes et on crée notre propre livre de cuisine.

- **Espace Ados (11 à 17 ans)**
- **Tous les jeudis soir de 17h à 21h**

- **Vendredi 18 septembre 17h à 22h:** Tournoi Dance Dance Révolution
- **Samedi 26 septembre:** Joins-toi à nous pour combiner ta créativité à celle de Alex Kirouac et laisse ta trace sur les murs du Centre de la Famille.

Activité Parent-Enfant

Tous les jeudis matin, de 9h à 11h au Centre de la Famille.

Ouvert aux parents et aux enfants âgés de **3 à 5 ans**.

Activité gratuite et accessible à tous.

Inscription sur **Qidigo**.

Calendrier des activités disponibles sur notre page Facebook.

Bébé et moi:

Début le **8 septembre 2026**, de 13h à 14h30, jusqu'au **13 octobre 2026**.

Gratuit pour les membres.

Inscription via **Qidigo**.

Services de halte

Les inscriptions pour le mois de septembre (Halte-garderie Micro-Rafale, Halte-garderie avec ateliers d'éveils, Halte-répît Un moment pour moi) débiteront le **lundi 3 août 2026**.

POUR ACCÉDER FACILEMENT
À NOTRE SITE WEB





NOS ORGANISMES LOCAUX



	CATÉCHÈSE Mme Karmen St-Pierre	450 772-1052
	ENTRAIDE ST-PIE M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre	450 772-5333 450 772-5574
	CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE	450 772-6828
	FADOQ Mme Jacqueline Therrien Lachance	450 772-5226
	POPOTE ROULANTE (CBSH)	450 773-4966 #1035
	CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958 M. Patrice Caya	450 888-2969
	LIGUE DE BALLE FÉMININE Mme Ariane Beaudry	450 388-0089
	CHORALE ST-PIE Mme Roseline Poirier	450 502-5106
	LIGUE DE BALLE DU VENDREDI M. Claude Clavet	450 502-2778
	CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE Secrétariat	450 772-2440
	LIGUE DE PÉTANQUE Raynald Pomerleau	450 772-2904
	ALCOOLIQUE ANONYME	1 866-544-6322



**301C, RUE NOTRE-DAME,
COUR ARRIÈRE RUE ROY**
Johanne St-Pierre : **450 772-5574**
Local les mardis : **450 772-5333**

LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veuillez prendre note que la **section «boutique» est ouverte à tous.**

Une contribution de 10 \$ est demandée pour l'aide alimentaire. L'aide alimentaire est réservée pour les résidents de Saint-Pie seulement.



**POUR LES DONS DE MEUBLES ET GROS ARTICLES,
APPELER AVANT DE VOUS RENDRE**

BRISONS L'ISOLEMENT *une amitié à la fois*



Le Trait d'Union Montérégien est à la recherche de bénévoles pour offrir une présence à des personnes isolées



bénévoles recherchés
plus d'information

☎ 450-223-1252

🌐 tumparraine.org

✉ info@tumparraine.org



**TON EMPATHIE ET
3 HEURES
DE TON TEMPS PAR MOIS
PEUVENT FAIRE DE LA**

MAGIE ✨

*Bénévoles d'amitié
recherchés!*

**VIVE LE
PARRAINAGE
CIVIQUE!**

450 774-8758

parrainagecivique.org



VIE COMMUNAUTAIRE



**La Popote
roulante**

Propulsée par  Desjardins

**POUR LES PERSONNES ÂÎNÉES
OU EN PERTE D'AUTONOMIE
DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

**Service de livraison de repas chauds
et de produits congelés à prix abordables**



**Les repas chauds
comprennent**

soupe
plat principal
dessert

**Prix sujet à changement*

COMMANDE ET LIVRAISON

DU LUNDI AU VENDREDI

450 773-4966 POSTE 1035

commandes@cabrsh.ca

Consultez notre **calendrier de menus** et la **liste de nos produits congelés**

Une initiative du Centre d'action bénévole Région Saint-Hyacinthe

cabrsh.ca



**Centre
d'action bénévole**
RÉGION SAINT-HYACINTHE



VENTE DE PARTAGE

***Avez-vous de petits trésors qui dorment
à la maison et que vous n'utilisez plus?***

Plutôt que de les laisser prendre la poussière, pourquoi ne pas leur offrir une seconde vie? Ce qui ne vous sert plus pourrait faire le bonheur de quelqu'un d'autre!

Si vous souhaitez nous en faire don, vous pouvez nous les apporter. Chaque contribution, petite ou grande, est grandement appréciée.

Vous n'avez qu'à téléphoner à **Karmen St-Pierre**
au **450 772-1052** pour prendre un rendez-vous ou vous
présenter au garage du presbytère le **lundi 3 août de 18h30 à 19h**.

**LA VENTE DE PARTAGE AURA LIEU LES
8 ET 9 AOÛT PROCHAINS,
BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS.**



**C'est le temps des inscriptions
à la catéchèse**

Qui peut s'inscrire ?

Un enfant qui a 8 ans avant le 1er octobre de
l'année en cours.

Comment s'inscrire ?

Vous devez compléter le formulaire sur
www.catechese.ca

Pour toutes autres questions, contactez nous à
catechese22stpie@gmail.com.

**Rappel de la date limite
pour les inscriptions à la catéchèse :
1^{er} septembre 2026.**

Votre calendrier - AOÛT 2026

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
O = Organique R = Recyclable D = Déchet	Pour consulter toutes les dates d'activités du Centre de la Famille St-Pie : 					1 Entraide : ouvert 9h à 12h
2	3	4 Entraide : ouvert 13 h à 16 h	5 	6	7	8 VENTES DE GARAGE AUTORISÉES
		Conseil municipal Séance à 19 h 		O	D	
9 VENTES DE GARAGE AUTORISÉES	10	11 Entraide : ouvert 13 h à 16 h	12 Nouvelle lune BIBLIOTHÈQUE : Club de lecture Activité spéciale	13	14 R	15 FESTIVAL DEK HOCKEY JEUNESSE
		Université du 3e âge : Début des inscriptions	DANSE COUNTRY	O		
16	17	18 Entraide : ouvert 13 h à 16 h	19 	20 CAMP SPORT	21 CAMP SPORT D	22
			DERNIÈRE JOURNÉE DE CAMP DE JOUR DANSE COUNTRY	ÉCHÉANCE SE VERSEMENT DE TAXES O		
23 30	24 31	25 Entraide : ouvert 13 h à 16 h	26	27 O	28 Pleine lune 	29 FÊTE FAMILIALE





Votre calendrier - SEPTEMBRE 2026

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 Entraide : ouvert 13 h à 16 h Catéchèse : date limite d'inscription Conseil municipal Séance à 19 h	2 DANSE COUNTRY AA	3	4 D	5
6 Pleine lune	7 FÊTE DU TRAVAIL BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS FADOQ : Cartes	8 BIBLI : RETOUR DE L'HORAIRE RÉGULIER Entraide : ouvert 13 h à 16 h	9 DANSE COUNTRY AA	10 O	11 R	12 COLLECTE DE RDD SAINT-HYACINTHE
13 CÉLÉBRATION DOMINICALE	14 FADOQ : Souper bingo + cartes	15 Entraide : ouvert 13 h à 16 h	16 AA	17 O	18 D	19 COLLECTE DE RDD ACTON VALE DÉFI DANS L'CHAMPS
20 BRUNCH PAROISSIAL ANNUEL	21 FADOQ : Cartes	22 Centre de la famille : Café-causerie Entraide : ouvert 13 h à 16 h	23 AA	24 O	25 Bibli : Conférence R	26
27	28 FADOQ : Cartes	29 Entraide : ouvert 13 h à 16 h	30		Pour consulter toutes les dates d'activités du Centre de la Famille St-Pie :  O = Organique R = Recyclable D = Déchet	